



REDUCTION DES RISQUES URBAINS EN HAITI

VERS DES VILLES RÉSILIENTES : COMMENT CONCILIER LES RISQUES NATURELS ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ?

PUBLIC

LES 25 ÉLÉMENTS LES PLUS PERTINENTS A L'ISSUS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DU 18 AU 20 JUILLETS ET REPRÉSENTATIFS DES :

- professionnels des services de l'État
- professionnels du bâtiment et de l'aménagement urbain
- représentants des collectivités territoriales, des Mairies et des quartiers,
- Service de la protection civil et comité communaux de secours,
- services risques des ONG

Ces participants seront répartis en 3 groupes différents selon leurs compétences et leurs appartenances institutionnelles :

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation pratique chacun de ces 3 groupes aura une bonne maîtrise des processus suivants de la Réduction des Risques en zones urbaines :

GROUPE 1 : Procédures d'élaboration d'un Plan de Réduction des Risques Urbains (PRRU) : Élaboration des TDR, Sélection des prestataires, évaluation et validation technique des produits (rapports et cartes, BD, ...), assistance de l'état et des collectivités pour le suivi de l'implémentation des recommandations des PRRU,

GROUPE 2 : Rôle et responsabilité des décideurs et des collectivités territoriale dans la gestion de l'espace et la réduction des risques

Procédures d'intégration des recommandations des PRRU dans les Plans d'Aménagements et d'Urbanismes; réorientation du développement du territoire en fonction de cette connaissance ; adaptation et mitigation de l'existant pour réduire sa vulnérabilité quand cela est possible, ...

GROUPE 3 : Processus d'élaborer d'une stratégie locale de prévention et de gestion de crise multi-risque, basée sur une bonne connaissance des risques.

PROGRAMME :

1 - ÉLABORATION D'UN PRRU (PLAN DE RÉDUCTION DES RISQUES URBAINS)

L'objectif majeur du PRRU est de **réduire la vulnérabilité et protéger les personnes**.

- Délimiter des zones exposées aux risques (constructions interdites ou admises sous conditions) et des zones non directement exposées aux risques, mais où des aménagements pourraient les aggraver ou en provoquer.
- Définir les mesures de prévention et de protection incombant aux instances publiques et/ou aux propriétaires privés, et celles relatives à l'aménagement, l'utilisation des constructions existantes.

2 - PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

En matière d'urbanisme, il revient à l'État et aux collectivités territoriales de prendre en compte les risques naturels dans les documents d'urbanisme. Il s'agit de limiter l'exposition des biens et des personnes dans les zones soumises à un risque. La validation de ces documents règlementera la constructibilité en interdisant les nouveaux aménagements dans les zones à risques forts et en définissant des mesures de prévention nécessaires à la protection/mitigation des habitations et activités existantes.

3 - PRENDRE EN COMPTE LA CONNAISSANCE DES RISQUES (PRRU) DANS LA GESTION DE CRISE

Comment utiliser la connaissance des risques pour la gestion de crise. Le PRRU, adapté au cadre des communes, sections de communes et/ou quartiers d'Haïti, permettrait de délimiter les zones à risques, d'identifier sa nature et sa dynamique et permet ainsi de délimiter les zones sur lesquelles se focaliseront les identifications des enjeux et des moyens, afin d'appréhender le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs et d'élaborer une stratégie locale de sauvegarde ciblée et efficace.

DÉLÉGATION DE JÉRÉMIE	DU 24 AU 29 JUILLET 2016	Contact : Samira.philip@undp.org & stendelet.ceus@undp.org
-----------------------	--------------------------	---

RESPONSABLE FORMATION : MME SAMIRA PHILIP / CHEF DE PROJET

FORMATEURS : 3 EXPERTS NATIONAUX ET 5 EXPERTS INTERNATIONAUX (VOIR PROGRAMME DÉTAILLÉ)

NOMBRE TOTAL DES ACTEURS A RETENIR POUR CETTE FORMATION : 50

PROGRAMME :

DATE	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
Le 24.07.2016	Départ de Port-au-Prince à Jérémie & Cérémonie d'ouverture de la formation		
Le 25.07.2016	Parcours Pédagogique : identification concrète sur le terrain de la relation phénomènes naturels et vulnérabilités		
Du 26 au 28.07.2016	SUR LA BASE D'ETUDES PRATIQUES SUR LE TERRAIN		
	Procédures d'élaboration d'un Plan de Réduction des Risques Urbains (PRRU)	Procédures d'intégration des recommandations des PRRU dans les Plans d'Aménagements et d'Urbanismes.	Rôle et responsabilité des décideurs et des collectivités territoriale dans la gestion de l'espace et la réduction des risques
Le 29.07.2016	Cérémonie de Clôture et Retour sur Port au Prince Remise des Certificats		

